

# COMPTE- RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022



### **ORDRE DU JOUR :**

#### **Affaires générales :**

Désignation d'un secrétaire de séance,  
Validation des comptes rendus des conseils municipaux du 3 et du 11 mars 2022,

#### **Finances :**

Compte de gestion 2021,  
Compte administratif 2021,  
Affectation des résultats,  
Vote des taxes locales 2022,  
Budget principal 2022,  
Admission en non-valeur,  
Subventions 2022 aux associations,  
Redevance d'occupation du domaine public (réseaux gaz),

#### **Questions diverses :**

**Présents** : Jean Jacques CAVALIERE, Catherine SOU AH Y, Robert BODEVIN, Cyril GONZALEZ, Amelie FOUET, Arnaud SERRANO, Jean Louis RAMOS, Jean Claude CHANY, Marie Claire DUCOL, Mario VALENTE, Maria PEIXOTO, Alexandre PUYBOURDIN, Marie Josèphe CHARRIER, Frédéric VITORIA, Boris COISSARD, Sébastien DELGADO, Jean-Yves BECHLER.

**Présents par procuration** : Magali URDICIAN (procuration à Frédéric VITORIA), Brigitte AUZEAU (procuration à Robert BODEVIN), Pierre SAVOCA (procuration à Jean Jacques CAVALIERE), Denis GRUDET (procuration à Sébastien DELGADO), Amalia QUINTON (procuration à Jean-Yves BECHLER).

**Absente** : Nathalie DOS SANTOS.

*Ouverture de la séance à 19h30***THEME N°1 : AFFAIRES GENERALES :****A. Désignation d'une secrétaire de séance :** Marie Josèphe CHARRIER (22 voix POUR)**B. Validation des comptes rendus des conseils municipaux du 3 et du 11 mars 2022 :**

Compte-rendu du 3 mars 2022 : 22 voix POUR

Compte-rendu du 11 mars 2022 : 22 voix POUR

**THEME N°2 : FINANCES :****A-LE RESULTAT COMPTABLE 2021 :**

<b>Nature</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Dépenses</b>	476 420.89 €	2 683 456.03 €
<b>Recettes</b>	696 542.09 €	3 337 252.59 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>220 121.20 €</b>	<b>653 796.56 €</b>
<b>Résultat reporté</b>	776 322.69 €	565 548.83 €
<b>Affectation du résultat</b>		300 000.00 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>996 443.89 €</b>	<b>919 345.39 €</b>

L'exercice comptable 2021 donne un résultat excédentaire en fonctionnement et en investissement au 31 décembre 2021. La commune de Vertaizon est dans la même situation que lors de la clôture de l'exercice 2020.

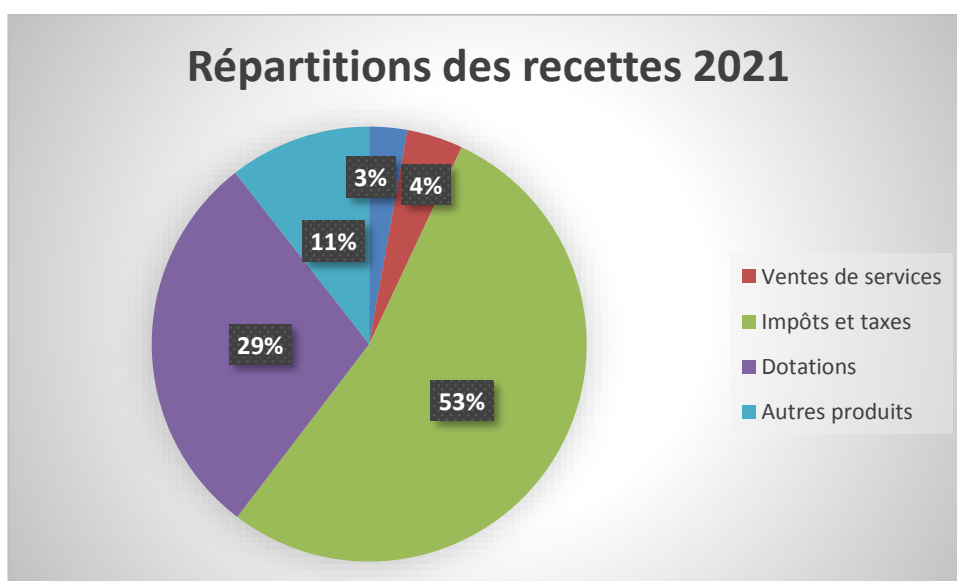
Ce résultat est positif pour le budget 2021, mais il faut prendre en compte le fait qu'un emprunt d'1 000 000.00 € avait été réalisé en 2018 pour l'aménagement de l'A.L.S.H. et pour d'autres projets qui n'ont pas vu le jour. L'exécutif souhaite conserver la somme restante afin de faire face aux travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales programmés dans le schéma du zonage d'assainissement de la commune réalisé par la SAFEGE.

## **B-LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

### **Les recettes encaissées sur l'exercice 2021 :**

Les recettes encaissées sur l'exercice 2021 s'élèvent à 3 337 252,59 €. Elles sont réparties de la manière suivante :

<b>Recettes de Fonctionnement par chapitre</b>	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Compte Administratif 2021</b>
013-Atténuation de charges	94 074,30 €
042-Opération d'ordre et de transfert	23 371,80 €
70-Ventes de produits fabriqués	139 234,46 €
73-Impôts et taxes	1 781 846,27 €
74-Dotations et participations	969 472,92 €
75-Autres produits de gestion courante	301 337,77 €
76-Produits financiers	2,40 €
77-Produits exceptionnels	27 912,67 €
<b>Total dépenses</b>	<b>3 337 252,59 €</b>



La commune de Vertaizon est essentiellement financée par le prélèvement des impôts locaux des habitants (53%) et des Dotations et subventions versées par l'Etat (29%). Les recettes des services de la commune sont représentées par la facturation des repas du restaurant scolaire aux familles. Les remboursements, par notre assurance statutaire, des indemnités journalières permettent de couvrir une partie du coût des agents remplaçants.

La crise sanitaire impacte aussi notre budget. Le restaurant scolaire n'a pas retrouvé sa fréquentation d'avant Covid, car la commune encaisse moins de 140 000.00 € de recettes.

### **Les recettes fiscales :**

Les taux de taxes locales sont restés inchangés. La réforme de la taxe d'habitation s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Une somme d'un montant de 1 272 500.00 € a été attribuée à la commune de Vertaizon. Les taux de taxes sont les suivants :

<b>TAXES</b>	<b>TAUX DE REFERENCE</b>
Taxe foncier bâti	41.48 %
Taxe foncier non bâti	139.90 %

### **Les recettes liées aux loyers de la gendarmerie :**

Par ailleurs, nous avons encaissés le remboursement des loyers antérieurs, d'un montant de 303 900.00 € cette année.

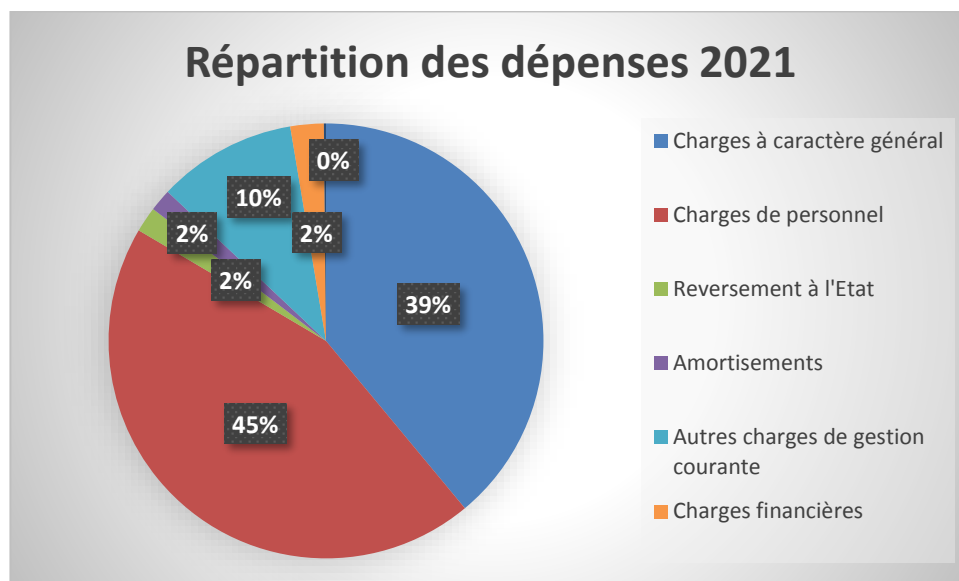
### **C-LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

Les dépenses réalisées sur l'exercice 2021 s'élèvent à 2 683 456.03 €. Elles sont réparties de la manière suivante :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2021</b>
<b>Dépenses de Fonctionnement par chapitre</b>

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Compte Administratif 2021</b>
011-Charges à caractère général	1 045 767,89 €
012-Charges de personnels	1 194 575,26 €
014-Reversement à l'Etat	50 448,00 €
042-Amortissements	44 402,78 €
65-Autres charges de gestion courante	277 550,77 €
66-Charges financières	66 520,56 €

7-Charges exceptionnelles	4 190,77 €
<b>Total dépenses</b>	<b>2 683 456,03 €</b>



### Les emprunts :

En 2021, la commune a remboursé 169 372.58 € en capital et 66 520.56 € en intérêt, soit un montant de 235 893.14 €. Il est nécessaire d'ajouter dans la liste des emprunts, le remboursement, en 2021, de l'annuité de l'emprunt à taux zéro accordé par la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme dans le cadre de l'Aménagement de l'A.L.S.H., soit 8 764.40 €

Les emprunts de la collectivité sont actuellement au nombre de six :

Numéros	Investissements	Montant initial	Fin de remboursement
<b>1</b>	Travaux 2007	700 000.00 €	2026
<b>2</b>	Groupe scolaire 1 <sup>ère</sup> T	807 210.77 €	2029
<b>3</b>	Groupe scolaire 2 <sup>ème</sup> T	840 588.14 €	2038
<b>4</b>	Aménagement ALSH	500 000.00 €	2038
<b>5</b>	Autres projets	500 000.00 €	2038
<b>6</b>	Aménagement ALSH	69 911.00 €	2024

La dette de la commune s'élève actuellement au 31 décembre 2021 à 2 305 795.00 € en capital.

**D-LES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2021 :**

<b>Natures</b>	<b>Dépenses</b>
Eclairage public ancienne église	22 156.85 €
Alimentation BT logements sociaux avenue Heyrand	15 006.74 €
Illumination de Noël 20/21	8 109.08 €
Travaux de voirie avenue des Acacias	20 092.80 €
Evacuation eaux pluviales Groupe scolaire	608.17 €
Entretien Voirie	4230.00 €
Rénovation des menuiseries de la salle des fêtes	61 944.74 €
Porte ecole maternelle	5 045.04 €
Matériel informatique service administratif	1 461.60 €
Buts de football	7 000.00 €
Mini stadium	42 981.12 €
Epareuse	34 200.00 €
Lave-vaisselle restaurant scolaire	24 475.44 €
Chariots Restaurant scolaire	499.20 €
Ordinateurs et matériel informatiques de l'école élémentaire	27 004.37 €
<b>TOTAL</b>	<b>274 815.15 €</b>

Boris COISSARD : quel est me montant total de l'investissement pour 2021 ?

Laurent BIZOT : le montant est de 274 815.15 €

Jean Yves BECHLER : je trouve que nous devrions être en capacité d'investir plus. Il est difficile de faire comprendre aux habitants de la commune que nous avons beaucoup de marges de manœuvre financières et que nous dépensions aussi peu en investissement. Nous demandons beaucoup d'argent, par le biais de l'impôt aux habitants, mais il y a peu de retour sur le terrain.

**Vote du compte de gestion 2021 :**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	2 683 456.03 €	476 420.89 €
Recettes	3 337 252.59 €	696 542.09 €
Résultat de l'exercice	653 796.56 €	220 121.20 €
Résultat reporté	565 548.83 €	776 322.69 €
Affectation du Résultat	300 000.00 €	
<b>Résultat de clôture</b>	<b>919 345.39 €</b>	<b>996 443.89 €</b>

**6 voix CONTRE et 16 voix POUR**

**Vote du compte administratif 2021 :**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	2 683 456.03 €	476 420.89 €
Recettes	3 337 252.59 €	696 542.09 €
Résultat de l'exercice	653 796.56 €	220 121.20 €
Résultat reporté	565 548.83 €	776 322.69 €
Affectation du Résultat	300 000.00 €	
<b>Résultat de clôture</b>	<b>919 345.39 €</b>	<b>996 443.89 €</b>

**6 voix CONTRE et 15 voix POUR**

Mario VALENTE : J'estime qu'une collectivité territoriale n'a pas vocation à réaliser des excédents (exercice 2021 : 653 796.56€) comparables à ceux des entreprises du CAC 40. Elle a pour mission d'investir le moindre euro collecté sur les services (cadre de vie, environnement, accessibilité, sécurité...) et/ou sur les équipements (réseaux, voiries, rénovation des bâtiments, espaces verts...) afin de maîtriser l'endettement par de l'autofinancement.

**Vote de l'affectation du résultat 2022 :**

Un excédent de clôture de fonctionnement : 919 345.39 €  
 Un excédent de clôture d'investissement : 996 443.89 €  
 Un Reste à réaliser en dépense de : 369 000.00 €  
 Un Reste à réaliser en recette de : 85 557.00 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de la façon suivante :  
 Affectation complémentaire en réserve (recettes investissement 1068) : 300 000.00 €  
 Une recette de fonctionnement (article R002) : 619 345.39 €

Mario VALENTE : Je regrette que le transfert d'une grande partie de l'excédent cumulé sur deux exercices (919 345.39 €) n'a pas été décidé lors de la construction du budget primitif 2022 puisque seuls 300 000€ ont été virés sur la section d'investissement, les 619 345.39€, restés sur la section de fonctionnement, n'auront d'objet qu'à alimenter le prochain excédent. Ce qui, à mon avis, est significatif d'un manque de projet global pour la commune et de mise en perspective des besoins d'équipements à moyen et long terme.

**6 voix CONTRE et 16 voix POUR**

**Vote des taxes locales :**

TAXES	TAUX DE REFERENCE
Taxe foncier bâti	41.48 % (1 112 494.00 €)
Taxe foncier non bâti	139.90 % (82 680.90 €)

**22 voix POUR**

Mario VALENTE : l'Etat compense-t-il toujours l'entièreté de la suppression de la taxe d'habitation ?

Jean Jacques CAVALIERE : Pour cette année, la compensation est réalisée. Nous ne connaissons l'engagement de l'Etat pour l'année prochaine.

**E-LE BUDGET PRIMITIF 2022 :**

**La section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 3 726 655.30 €, avec une reprise du résultat 2021 de 619 345.39 € en excédent.

**Dépenses de fonctionnement par chapitre :**

CHAPITRES	MONTANTS BP 2022
011-Charges à caractère général	1 248 140.00 €
012-Charges de personnel	1 254 261.00 €
65-Autres charges de gestion courante	277 429.50 €
66-Charges financières	61 219.00 €
67-Charges exceptionnelles	5 120.00 €
022-Dépenses imprévues	50 000.00 €
023-Virement à la section d'investissement	765 439.60 €
042-Opérations d'ordre (dotations aux amortissements)	14 598.20 €
014-Atténuation de produits	50 448.00 €

**Chapitre 011 : Charges à caractère général :**

Elles regroupent l'ensemble des dépenses de la vie quotidienne des services de la collectivité :

- Les consommations des fluides des bâtiments, des services et des véhicules,
- Les fournitures propres à chaque service,
- L'entretien des bâtiments et l'ensemble des contrats de maintenance et de location en cours,
- Les dépenses liées aux missions du service technique, du restaurant scolaire, de la médiathèque...



- Les impôts locaux des bâtiments appartenant à la collectivité.

Des domaines sont à mettre en avant car ils impactent plus fortement les dépenses de la collectivité.

Les remboursements de l'emprunt liés à la Gendarmerie de Vertaizon : ils s'élèvent à 173 100.00 € pour l'année 2022. La progressivité de l'annuité est de 1.25% jusqu'en 2044. En recette, les loyers des habitations (101 300.00 €) permettent de couvrir une partie de cette dépense. La commune assume seule, cette année, 71 800.00 €.

Autres frais divers : 303 000.00 € de prévu pour 2022. Nous retrouvons dans cet article les dépenses liées au contrat de vérification des extincteurs avec la société GEF sécurité et l'appel d'offre passé avec l'entreprise DEKRA pour faire tous les contrôles réglementaires des ERP, des structures (jeux, poteaux de basket...) et du matériel utilisé par le service technique (Tractopelle...). Les dépenses les plus importantes sont liées au partenariat avec la Ligue de l'Enseignement et l'Amicale Laïque de Vertaizon pour assurer des services d'encadrement et d'accueil des enfants toute au long de l'année scolaire. Le bilan 2021 fait apparaître les détails suivants :

Coûts des Activités de l'Amicale Laïque de Vertaizon : 264 540.01 €

Les mercredis : 4 248.00 €

Les Petites vacances : 3 538.32 €

Le Périscolaire : 29 499.93 €

La Pause méridienne : 59 110.07 €

Les adolescents : 7 161.10 €

Salaires et charges du personnel de la FAL mis à disposition au CLSH : 126 910.07 €

Temps d'Activités Périscolaires : 34 072.52 €

La collectivité dispose de financement dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme qui verse une subvention de 107 505.56 €.

Etudes et recherche pour 76 620.00 €. Une somme importante a été prévue afin de couvrir les frais liés aux trois études :

Le schéma directeur du zonage d'assainissement de la commune de Vertaizon : 40 100.00 €

Autres études liées aux action d'investissement (chaudières, bâtiments communaux...).

Chapitre 012 : Charges de personnel :

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel qui s'élèvent à 1 254 261.00 €. Elles intègrent les avancements de grade des fonctionnaires validés en 2021, l'ensemble des avancement d'échelon prévus au cours de l'année 2022, ainsi que la réforme 2022 modifiant les durées de carrières des agents de C sur les échelles les plus basses. L'ensemble de la masse salariale est pris en compte dans le budget prévisionnel. Elle ne tient pas compte de la baisse des rémunérations en cas d'absence prolongée. Les deux postes en contrat unique d'insertion sont intégrés pour une année entière, ainsi que le recrutement d'un apprenti à partir du mois de septembre 2022. L'annonce gouvernementale de revaloriser le point d'indice des fonctionnaires n'est pas prise en compte dans cette estimation.

014 : Atténuation de produits :

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources permet de compenser pour chaque commune les conséquences financières de la réforme de la suppression de la taxe professionnelle.

L'Etat considère l'effet neutre pour la commune de Vertaizon, car la collectivité verse et reçoit le même montant de 50 448.00 € chaque année.

022 : Dépenses imprévues :

Cette année une somme de 50 000.00 € est prévue sur cette ligne.

023 : Versement à la section d'investissement : 765 439.60 €

Cette année la commune verse une somme importante pour financer une partie de son investissement. Il s'agit de l'autofinancement des actions.

042 : Opérations d'ordre et de transfert entre section : 14 598.20 €

Il s'agit des dotations aux amortissements :

28031 : Maîtrise d'œuvre travaux rue de la Paix et différentes études (PLU) : 2 015.00 € (sur 5 ans).

280411582 : Participations versées au SIEG (ancienne église, allée des fontetes, Rues du Verger et du Puy Béni, illuminations 2020/2021, logements OPHIS) : 5 376.00 € (sur 15 ans).

28128 : Réalisation mur de soutènement impasse du Château : 2604.00 € (sur 10 ans).

28135 : Pompes Chauffage et barrière portillon garderie : 628.00 € (sur 8 ans).

28183 : Matériels informatiques : 2 726.20 € (sur 5 ou 10 ans).

28184 : Mobilier (école et mairie) : 518.00 € (sur 8 ou 10 ans).

28188 : Broyeur : 731.00 € (sur 10 ans).

65 : Autres charges de gestion courante : 277 429,50 €

Indemnités des élus	67 050.00 €
Créances admises en non-valeur	1 600.00 €
Versement au SDIS	82 176.50 €
Adhésions aux organismes partenaires	32 300.00 €
Subvention versée au CCAS	15 000.00 €
Subventions versées aux associations et aux écoles	61 600.00 €
Autres	17 703.00 €

66 : Charges financières :

Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette à hauteur de 60°719.00 € et du versement à l'EPF SMAF pour 500.00 €.

67 : Charges exceptionnelle : 5 120.00 €

Annulation de titre pour 120.00 € et aide à l'Ukraine : 5 000.00 €.

Les recettes de fonctionnement par chapitre :

<b>CHAPITRES</b>	<b>MONTANTS BP 2021</b>
002-Résultat d'exploitation reporté	619 345.39 €
013-Atténuation de charges	73 400.00 €
70-Produits des services	139 133.00 €
73-Impôts et taxes	1 807 526.00 €
74-Dotations et subventions	983 445.91 €
75-Autres produits de gestion courante	103 277.00 €
76-Produits financiers	3.00 €
77-Produits exceptionnels	525.00 €

002-Résultat d'exploitation reporté :

Le résultat de clôture 2021 fait ressortir un excédent de 919 345.39 €. Il est proposé de mettre en recettes supplémentaires en réserve 300 000.00 € au 1068 en investissement afin de conserver une somme importante pour réaliser les travaux liés à l'étude du zonage d'assainissement de la commune.

La commune conserve de cette façon 619 345.39 € de recettes en fonctionnement lié à l'excédent.

013 : Atténuation de charges :

Il s'agit des remboursements des indemnités journalières des agents en congés maladie et du remboursement de la prime inflation.

70 : Produits des services :

Il s'agit des recettes liées à la facturation des repas du restaurant scolaire.

73 Impôts et taxes :

Impôts locaux	1 370.000.00 €
Intercommunalité	419 326.00 €
Taxe sur les pylônes électriques	18 200.00 €

74 Dotations et subventions :

Dotation globale de fonctionnement	784 000.00 €
Subventions diverses de fonctionnement	49 037.91 €
Compensation par l'Etat des exonérations sur les taxes locales	12 908.00 €
Fonds d'amorçage et Contrat Enfance Jeunesse de la CAF	137 505.00 €

75 : Autres produits de gestions courantes :

Il s'agit des loyers annuels de la gendarmerie pour un montant de 101 300.00 € en 2022. Nous retrouvons les paiements des fermages pour 1 000.00 €.

76 : Produits financiers et 77 : Produits exceptionnels :

Il s'agit des remboursements des sinistres des assurances pour l'essentiel.

**La section d'Investissement :**

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 3 002 621.69 €, avec une reprise du résultat 2021 en excédent de 996 443.89 €.

**Les opérations financières :**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Remboursement des emprunts en capital	174 610.00 €	Solde d'exécution reporté	996 443.89 €
Remboursement du PTZ de la CAF (Aménagement ALSH)	13 983.00 €	Virement de la section de fonctionnement	765 439.60 €
Remboursement EPF SMAF (four à pain)	16 210.00 €	Amortissement	14 598.20 €
		Dotations et réserves	431 900.00 €
Opérations patrimoniales	555 000.00 €	Opérations patrimoniales	555 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>759 803.00 €</b>		<b>2 763 381.69 €</b>

**Opération 10005 : Voirie des Communes :**

<b>OBJETS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Participations versées au SIEG et au département du Puy-de-Dôme	236 600.00 €	
Rénovation de la rue du Puy Béni	296 000.00 €	46 682.00 € (FIC) 62 242.00 € (DETR)
Travaux des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales (suite au schéma directeur).	375 000.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>907 600.00 €</b>	<b>108 924.00 €</b>

Les participations versées au Territoire d'Energie (SIEG) sont pour les projets suivants :

Aménagement rue Henri NOYER :

- Participation CD 63 : 70 000.00 €
- Participation SIEG : 27 168.00 €

Illuminations de Noël 2022 : 10 000.00 €

EP Allée des Fontetes : 3 777.24 €

Illuminations de Noël 2021 : 3 250.00 €

Salle des sports en led : 8 193.76 €

Panneau lumineux école : 1 480.00 €

Enfouissement télécom Allée des Fontetes ; 6 120.00 €

1<sup>ère</sup> phase Eclairage public en led : 41 020.64 €

EP Poste de la Croix de l'Aire Basse : 7 002.16 €

Réfection EP du terrain de football : 26 502.88 €

Enfouissement télécom Poste de la Croix de l'Aire de Basse : 14 400.00 €

EP Av d'Heyrand T2 : 600.18 €

Rue et Hameau des Condamines (enfouissement télécom et EP) : 17 067.27 €

Soit un montant totale de 236 581.95 €

Opération 10007 : Aménagement espaces publics :

<b>DEPENSES</b>	
Sécurisation avenue des Acacias	30 000.00 €
Propriété DELAIRE (sécurisation)	10 000.00 €
Cimetière	35 000.00 €
Quatre buts de football	5 500.00 €
Travaux WC place du 8 mai 1945	5 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>85 500.00 €</b>

Opération 10009 : Bâtiments communaux :

<b>DEPENSES</b>	
Agrandissement de la salle des sports	618 000.00 €
Changement chaudière salle des sports	245 000.00 €

Agrandissement local arbitre	10 000.00 €
Rénovation du sol de la cuisine du restaurant scolaire	25 000.00 €
Changement fenêtres de la salle des fêtes	8 050.00 €
Agenda d'accessibilité et autres travaux	206 668.69 €
Etude pre-programmation ancienne église	30 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 162 718.69 €</b>

Opération 10011 : Services municipaux :

<b>DEPENSES</b>	
Véhicule et matériel pour service technique	22 500.00 €
Matériel de bureau et informatique	17 000.00 €
Matériel restaurant scolaire	2 500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 000.00 €</b>

Opération 10016 : Ecoles :

<b>DEPENSES</b>	
Matériel de bureau et informatique maternelle	5 000.00 €
Mobilier classe école maternelle	20 000.00 €
Aménagement cour des écoles	20 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 000.00 €</b>

Jean Yves BECLHER : Il me semble que les investissements prévus cette année sont trop timides

Jean Jacques CAVALIERE : 1 100 000.00 € en investissement ce n'est timide !

Jean Yves BECLHER : Il y a des priorités que l'on pourrait apporter : l'aménagement de la départementale D997, le local à côté de la médiathèque et des aménagements autour de la gare. Il serait nécessaire d'avoir une vision plus claire et partagée.

Amélie FOUET : Par rapport à la D997, si nous faisons refaire l'enrobé nous ne pouvons plus faire des travaux en-dessous pendant cinq ans.

**1 ABSTENTION, 5 voix CONTRE, 16 voix POUR**

### **F-Admission en non-valeur :**

Vous devez vous prononcer sur le fait qu'une somme globale de 855.46 € correspondant à des factures émises par la collectivité devront être assumées par la commune de Vertaizon.

#### Le contexte :

L'admission en non-valeur des créances est décidée par la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire. Elle est demandée par le comptable public lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement. L'admission en non-valeur prononcée ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites : la décision prise n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis conserve un caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à « meilleure fortune ».

En cas de refus d'admettre la non-valeur, l'assemblée doit motiver sa décision et précise au comptable les moyens de recouvrement qu'elle souhaite mettre en œuvre.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fonds mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toutes actions de recouvrement. Il s'agit notamment de l'insuffisance d'actif ou de l'effacement de dette suite à une procédure de surendettement.

Selon les exercices comptables, ces recettes non recouvrées représentent entre 0.08% et 0.55% des recettes globales du restaurant scolaire.

**22 voix POUR**

### **G-Subventions 2022 aux associations :**

Les membres du conseil municipal doivent se prononcer sur les montants de subventions 2022 attribués aux associations de la commune.

#### Le contexte :

Une présentation du travail de la commission sera réalisée afin de faciliter les prises de décisions. Ses membres proposent les montants suivants pour 2022 :

ACPG (anciens combattants)		200
ASEV SIT	pas de bilan	2 400
Gym club		200
Basket	pas de bilan	4 000
Amicale laïque		4 100

AIDER (SIAD Lezoux)		500
Amitié et joie de vivre		500
Donneur de sang		400
Foot	pas de bilan	4 000
Pétanque		200
Amicale des sapeurs-pompiers de Vertaizon	pas de bilan	500
Société de chasse	pas de bilan	200
Harmonie de Vertaizon		3 700
ACVE (collectionneurs)	pas de bilan	400
Amis du Jauron		300
Amicale Louis Aragon	pas de bilan	500
Esprit créatif		400

Sébastien DELGADO : il faudrait voir pour les changer les rideaux de l'Amicale Laïque. Il faut se pencher sur les problèmes de sécurité et de mises aux normes.

Jean Jacques CAVALIERE : un courrier a été adressé à la présidente de l'Amicale Laïque pour chercher des subventions. Nous sommes prêts à en financer une partie, mais pas la totalité.

**22 voix POUR**

#### **H- Redevance d'occupation du domaine public (réseaux gaz) :**

Les membres du conseil doivent délibérer sur le fait de mettre à jour la délibération d'ordre général pour toucher la redevance d'occupation du domaine public liée au réseau de gaz sous le domaine public.

**22 voix POUR**